

Inscrite dans le projet des socialistes pour 2012, l'abolition de la prostitution est un engagement du gouvernement de Jean-Marc Ayrault rappelé à plusieurs reprises par Najat Vallaud-Belkacem. Cet engagement fait suite à la mission d'information sur la prostitution présidée à l'Assemblée nationale par Danielle Bousquet, et à la résolution votée le 6 décembre 2011.

L'unanimité qui a prévalu à cette occasion ne saurait néanmoins masquer d'importants débats qui traversent les associations de défense des droits des femmes (cf. position du Planning familial) comme l'actuelle majorité présidentielle. La focalisation de ces débats sur la seule question de la pénalisation du client pose en effet des questions légitimes tant sur un plan moral (quelles limites poser au droit des femmes à disposer librement de leur corps ?) que pratique (efficacité d'une telle mesure et dangerosité de rejeter les pratiques propositionnelles vers des sphères toujours plus souterraines).

Il nous paraît donc essentiel de ne pas transformer le combat contre la prostitution en combat contre les personnes prostituées. Bien au contraire, la position abolitionniste du gouvernement est avant tout motivée par l'évolution récente du phénomène prostitutionnel aux mains de réseaux internationaux de traite des êtres humains, qui doit nous conduire à considérer les personnes prostituées comme victimes.

Voilà pourquoi la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale a choisi de mener ses travaux autour de trois axes :

- La lutte contre les réseaux de traite, qui nécessite avant tout des moyens et une volonté politique, mais qui pose également la question des outils législatifs pour assurer la protection des personnes quittant et/ou dénonçant ces réseaux.
- La question de la réinsertion sociale et professionnelle des ex-prostituées, qui pose également celle de leur droit au séjour, et qui est un enjeu incontournable pour casser la contrainte financière maintenant ces personnes dans la prostitution.
- La responsabilité pénale des personnes prostituées, et notamment la question de la dépénalisation du racolage passif, incompatible avec un statut de victime.

Notre objectif est d'aboutir au plus large consensus sur ces trois axes d'ici au dépôt d'une proposition de loi à l'horizon novembre 2013. Il s'agit d'accompagner et de sécuriser les parcours hors de la prostitution, préalable indépassable d'un débat serein sur l'abolition.

Pascale Crozon
Députée